

Aménagement. Une association fêtera, demain, la décision du tribunal administratif suspendant la démolition de la place René-Cassin et du jardin des Halles. Le projet sera à nouveau examiné en juin à la mairie.



Le futur jardin des Halles à Paris.

© D. MANGIN ARCHITECTES/AFP PHOTO SEURA

Bataille juridique aux Halles

A l'ombre de l'église Saint-Eustache, dans le 1^{er} arrondissement de Paris, la place René-Cassin abrite une grosse tête de pierre baptisée *L'Ecoute*, œuvre du sculpteur Henri de Miller. L'association Accomplir, qui revendique une centaine d'adhérents, dont la plupart habitent le quartier, a prévu d'y fêter, demain, une «*vic-toire*» : le tribunal administratif a suspendu, à sa demande, la semaine dernière, la démolition de cette place comme des 4,3 hectares du jardin des Halles.

Le juge a estimé que le permis de démolir de la ville aurait dû être soumis au Conseil de Paris pour qu'il n'y ait aucun doute sur sa légalité. La mairie affirme que ce coup d'arrêt, à la veille du premier coup de pioche, prévu en juin, ne retarde que de quelques mois l'*«ambitieux»* chantier de réaménagement des Halles, dont la rénovation du jardin est la première étape. Mais l'association et le maire (UMP) du 1^{er} arrondissement, Jean-François Legaret, ont

prévu de s'engouffrer dans cette brèche juridique pour tenter de compromettre le projet.

L'association Accomplir a longtemps été une alliée précieuse pour Bertrand Delanoë. En 2007, quand le maire (PS) de Paris a annoncé que le nouveau carreau des Halles serait

► **Bertrand Delanoë s'est maintes fois déclaré favorable au «maintien» de «l'esprit du lieu»**

confié aux architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti, l'association a approuvé. Semblable à un toit de verdure, leur projet, baptisé la «*Canopée*», devrait se substituer à l'actuel Forum d'ici à 2014. La mairie s'est aussi engagée à rénover le jardin. En 2004, elle a confié cette mission à l'architecte David Mangin, avec le soutien, à l'époque, d'Accomplir.

Depuis, l'association est entrée en résistance. «*Nous nous sommes sentis trahis*», explique Elisabeth Bourguinat, sa porte-parole. Les plans de la «*Canopée*» ont subi des transformations qui rendent, selon elle, le projet «*inepte*». L'association a surtout déchanté en voyant l'évolution du projet de jardin. David Mangin s'était engagé à maintenir – quitte à le «*revisi-*

ter» – le jardin Lalanne, enclos de verdure de 3 000 m², situé dans l'espace vert des Halles. Dans la maquette finale, l'aire de jeux pour enfants a disparu. La place René-Cassin sera transformée, alors que l'association espérait obtenir son maintien.

Pour sa part, David Mangin souligne que le jardin Lalanne est «*irréparable*» et «*contraire à la réalisation du site du chantier de la Canopée*», en notant que ce dernier et le jardin sont «*des entités juridiquement parfaitement dissociées*».

Conscient de l'attachement des riverains à cet endroit, Bertrand Delanoë s'est maintes fois déclaré favorable au «*maintien*» de «*l'esprit du lieu*». En avril 2009, le Conseil de Paris a voté à l'unanimité, à la demande du maire du 1^{er} arrondissement, un vœu allant dans ce sens. Jean-François Legaret prévoit d'attaquer devant le tribunal administratif le permis de démolir, ainsi qu'un avenant au marché conclu récemment par la ville avec David Mangin. La mairie explique que cet avenant est «*des plus classiques*».

Elle prévoit de soumettre, en juin, au Conseil de Paris, une nouvelle demande de permis et envisage de commencer les travaux de démolition du jardin «*à l'automne*». ■

Béatrice Jérôme

CET APRÈS-MIDI DANS

Le Monde

Mais qui donc se cache derrière les marchés ?